

## Loi sur la récupération des emballages à la sortie des caisses FAPEC réalise des meubles pour PAPREC RECYCLAGE

PAPREC RECYCLAGE, 1<sup>er</sup> groupe indépendant du recyclage en France est un prestataire régulier de la grande distribution pour son savoir-faire en gestion et tri des déchets. Depuis le Grenelle II, ce spécialiste doit répondre à un nouveau besoin : la récupération des déchets dès la sortie des caisses. En effet la loi\* notifie : « *Au plus tard le 1er juillet 2011, tout établissement de vente au détail - de plus de 2 500 mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation - se dote, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballage issus des produits achetés dans cet établissement.* »

Pour la récupération des emballages dès la sortie des caisses il a fallu créer un mobilier pratique, esthétique et communicant. Celui-ci répond à 3 objectifs principaux :

- Il accompagne les distributeurs sur la législation,
- Il rend service au consommateur qui se débarrasse des emballages dans le point de vente,
- Tout en étant utile, il s'intègre harmonieusement dans l'architecture du point de vente et valorise ainsi l'enseigne dans son respect de l'environnement.

A partir du brief, FAPEC, créateur et fabricant de PLV et mobiliers de magasins a réalisé le design, les prototypes et la série dans son site industriel à proximité de Chartres.

Ce mobilier innovant est composé de 2 containers de 240 litres, qui permettent un premier tri des emballages : le vert pour le plastique, le bleu pour le carton; des pictos guident le consommateur.

Le fronton est réservé soit à la communication de PAPREC RECYCLAGE avec 2 affiches sur le recyclage soit à l'affichage de publicités et promotions du distributeur. La vidéo centrale présente des reportages sur le recyclage, son intérêt, en quelque sorte une explication pédagogique ainsi qu'un film institutionnel sur le tri déchets dans les usines PAPREC RECYCLAGE.

Réalisé en bois mélaminé, sauf la barre « pare-chocs caddy » et les trappes qui sont en métal, ce concept très résistant est d'un encombrement minimum : 1,86 mètre de large, 2 mètres de haut, et 85 cm de profondeur avec la barre. Les angles sont arrondis pour plus de sécurité. Des portes de côté permettent de vider facilement les containers.



En sortie de caisses, le « TabelTop » peut se placer dans un pôle recyclage avec notamment la récupération des piles. Plusieurs meubles peuvent être juxtaposés.

FAPEC est très attentif au respect de l'environnement, dans la sélection des matériaux (bois, plastique...) mais aussi dans la conception : les mobiliers sont démontables pour être triés et recyclés en fin de vie par type de matériaux.

\* Loi Grenelle II promulguée le 12 juillet 2010 - Article 78 ter (Chapitre 5 - section 3 : Dispositions relatives aux déchets)

FAPEC renommé pour le Made in France est un des leaders européens dans la fabrication de PLV et de concepts de mobiliers pour les chaînes de magasins. Sa force est d'apporter une solution complète en intégrant les différentes phases de conception : création du design, mise au point des prototypes, fabrication en série dans son site industriel, et possibilité d'installation dans les points de vente. FAPEC conçoit toute sorte de PLV dont la durée de vie demande des matériaux solides et une finition irréprochable : présentoirs, bornes d'informations, podiums, corners, mobiliers, valorisations de linéaires... Parmi ses références : Absorba, adidas, Atol, Auchan (habillement et optique), Calvin Klein, Claire's, Complices, Coty Beauty, E.Leclerc, Family Prix, Habitat, Intersport, Jennyfer, La Poste, Legrand, Levi Strauss & Co, Marc Orian, Orange, Les Opticiens Conseils, L'Oréal, PMU, Smart Box, Triumph, Yves Rocher...

PAPREC Group s'inscrit comme l'hyper spécialiste du recyclage en France et en Suisse. Le Groupe fondé et dirigé par Jean-Luc Petithuguenin, emploie actuellement 3 500 personnes et a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 750 millions d'euros pour 5 millions de tonnes de déchets traités et recyclés. Depuis sa création en 1994, PAPREC Group connaît un taux de croissance annuel moyen de 29%. Il a multiplié son chiffre d'affaires par 150, le nombre de ses salariés par 80, le nombre de ses sites par 80.

Leader indépendant du recyclage en France, PAPREC Group est N°1 du recyclage des plastiques, des piles et du papier, N°2 du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), N°3 du bois, des déchets industriels, des déchets de bâtiment, de la collecte sélective. PAPREC est également présent dans le recyclage de la ferraille, des métaux et des déchets toxiques.

PAPREC est connu et reconnu depuis sa création, pour son engagement en faveur de la diversité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations dans l'entreprise.

Jean-Luc Petithuguenin a reçu le prix de l'entrepreneur de l'année 2012 organisé par Ernst & Young et L'Express.